



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service Construction et Habitat

Rouen, le 16/12/2022

Réf :2022-217-BACHS-JSC

Le chef du service construction et habitat,
à
Organismes de logement social de Seine-Maritime

Objet : Décision – Labels équivalent – application du barème 2022 des marges locales en Seine-Maritime

Pour l'application, du barème des marges locales en Seine-Maritime, les listes des labels acceptés comme équivalents sont les suivantes :

Référence	Labels équivalents (ou supérieur le plus proche)
Label HPE 2012	BEE+ (Prestaterra)
Label THPE 2012	Effinergie + BBC Effinergie 2017 BEPOS Effinergie 2017 BEPOS + Effinergie 2017
[Indicateur BBIO – 10 %] OU [Indicateur C _{ep} -10 % et C _{ep,nr} -10 %]	Label Effinergie RE2020
Label HPE Rénovation	
Label BBC Effinergie Rénovation	
Label Habitat Senior Service	Aucun autre label identifié
Label Bâtiment Biosourcé	

Les suggestions d'amélioration de cette liste sont à adresser à elodie.belghazi@seine-maritime.gouv.fr.

Pour le préfet et par subdélégation du directeur
départemental des territoires et de la mer,

Jérôme SAINT-CAST